

## GRAND PORT MARITIME DE LA REUNION

### Acquisition du silo à glace n°2, grue fixe de déchargement et pontons flottants sur la darse de pêche

Opération cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du FEAMP  
et par l'ETAT (Ministère Outre-mer)  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le fonds FEAMP



#### Objectifs du projet

Les objectifs de ces opérations sont :

- Pour le nouveau silo à glace n°2 : favoriser la transition écologique des ports et réduire l'incidence des activités portuaires sur l'environnement (équipements et matériels permettant de réduire les consommations énergétiques et d'eau dans les ports et de réduire l'émission de gaz à effet de serre).
- Pour la grue fixe : améliorer la prise en charge des produits et valoriser la quantité assurée par le producteur (aménagement de locaux, équipements et matériels pour la manipulation et le stockage des produits).
- Pour les pontons flottants : favoriser l'attractivité du secteur de la pêche en améliorant les conditions de travail et de sécurité pour les ports de pêche (aménagement des équipements et matériels pour améliorer les conditions de sécurité et de travail des usagers de la place portuaire, y-compris lors des opérations d'embarquement/débarquement et de mise à terre des apports).

#### **1. Acquisition du nouveau silo à glace (n°2)**

Cette installation est un dispositif de refroidissement servant à produire des glaçons. L'installation de refroidissement se présente sous la forme d'un système de réfrigération par compression. Tous les composants de l'installation de refroidissement sont placés sous forme d'unité fonctionnelle dans des conteneurs de fret maritime (salles des machines réfrigérées) contrôlée par un API (automate programmable industriel) assurant le dialogue homme-machine.

L'installation donnant pleinement satisfaction aux usagers de la place portuaire et dans une logique de standardisation de nos équipements, le GPMDLR souhaite la dupliquer.

### Volet performance énergétique :

Le GPMDLR souhaite obtenir une meilleure performance énergétique pour ses silos à glace. Cela concerne particulièrement le silo à glace n°2, qui utilise comme fluide frigorigène l'ammoniac. Il est à noter que les économies d'énergie de ces équipements désignent obligatoirement les réductions sur les dépenses énergétiques à la fois des équipements actifs et sur l'efficacité énergétique dite passive. La mise en place d'un silo à glace nouvelle génération permet au GPMDLR d'atteindre une meilleure performance énergétique.

### Volet environnemental :

Les gaz réfrigérants que nous utilisons actuellement peuvent engendrer des gaz à effets de serre. Pour rappel, les émissions de gaz à effet de serre engendrées par les fluides frigorigènes utilisés dans les centrales Froid sont la source d'émissions la plus importante dans la production de froid (stockage) et la grande distribution. Ces gaz n'affectent pas directement la couche d'ozone car ils ne contiennent pas de chlore, contrairement aux CFC mais sont de puissants gaz à effet de serre. Leur pouvoir réchauffant est jusqu'à 14 000 fois supérieur à celui du CO2.

## **2. Acquisition d'une grue fixe de déchargement**

Cet investissement facilitera les opérations de débarquement, tout en réduisant la durée.

## **3. Acquisition de pontons flottants**

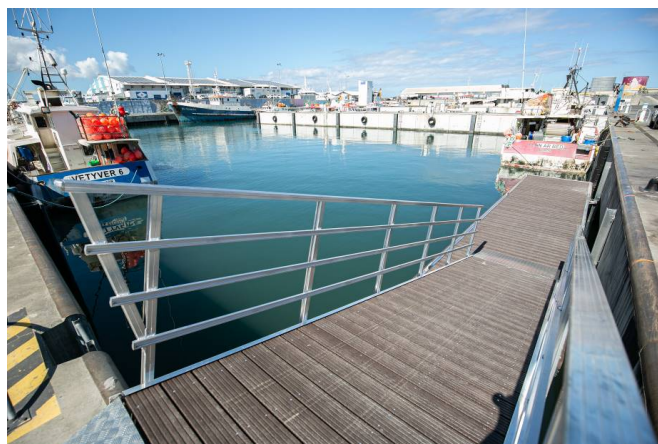
Cet investissement est nécessaire pour la sécurisation des accès à bord des bateaux de pêche (d'une longueur maximum de 7 m). En effet, la hauteur des quais actuels, trop élevée, n'est pas adaptée à la taille de ces bateaux. Cette installation bénéficiera à une dizaine de bateaux.

## **Modalités de réalisation**

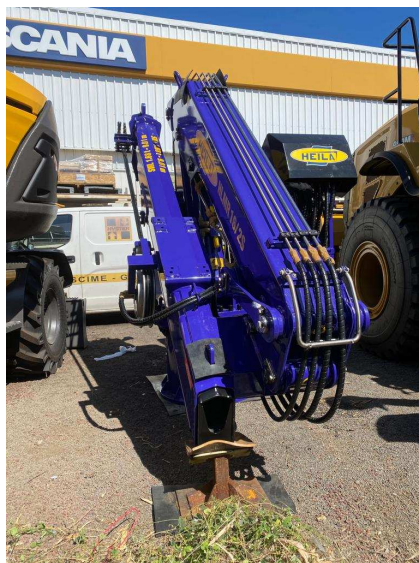
- Fourniture d'un silo à glace : Marché attribué à FRIGOR SERVICE
  - SG équipé d'une balance qui permet de s'assurer de la conformité entre les quantités livrées et effectivement vendues ;



Fourniture et pose d'un ponton flottant : Marché attribué à ROCS



- Fourniture et pose d'une grue fixe bord à quai : Marché attribué à SCIME
  - Réception à 80%, en cours de montage.





**Plan de Financement / Engagement juridique des financeurs**

Source de financement	Montant total € HT	Pourcentage
UNION EUROPEENNE / FEAMP	690 000,00	60%
ETAT BOP 123	230 000,00	20%
Maître d'ouvrage	230 000,00	20%
<b>TOTAL</b>	<b>1 150 000,00</b>	<b>100%</b>

**Point d'étape financier**

Intitulé des Postes	Dépenses prévisionnelles (€ HT)	Montant Réalisé (€ HT)	Taux d'avancement (%)
Acquisition du silo à glace n°2	900 000,00 €	1 123 699,65 €	124,86 %
Acquisition de Ponton flottant	150 000,00 €	55 000,00 €	36,67%
Acquisition d'une grue fixe de déchargement	100 000,00 €	129 600,00 €	129,60%
<b>TOTAL</b>	<b>1 150 000,00 €</b>	<b>1 308 299,65 €</b>	<b>113,77%</b>